

Extrait du registre des délibérations

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni  
L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-huit février

*Convocations transmises par voie dématérialisée le 14 février 2025*

**ETAIENT PRESENTS (article L.2121-23) :**

• **Tours Métropole Val de Loire :**

Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Christophe BOULANGER, Thierry CHAILLOUX, Sébastien CLEMENT, Olivier CONTE, Christian GATARD, Francis GERARD, Jean-Patrick GILLE, Laure JAVELOT, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick NOGIER, Laurent RAYMOND, Bertrand RENAUD, Nathalie SAVATON, Cathy SAVOUREY, Didier VALLEE

• **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**

Mesdames et Messieurs Janick ALARY, Alain BENARD, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERA-TRIAY, Jacques LEMAIRE, Vincent MORETTE, Gérard SERER, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN

• **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**

Mesdames et Messieurs Fabien BARREAU, Jean-Luc CADIOU, Stéphane de COLBERT, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Jean-Christophe GASSOT, Alain JAOUEN, Éric LOIZON, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGE

**ETAIENT EXCUSES :**

• **Tours Métropole Val de Loire :**

Mesdames et Messieurs Anne BLUTEAU, Philippe CLEMOT, Cédric DE OLIVEIRA, Christian DRUELLE, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Michel GILLOT, Aude GOBLET, Patrick LEFRANCOIS, Sébastien MARAIS, Florent PETIT, Catherine REYNAUD, Bertrand RITOURET, Régis SALIC, Bernard SOL, Alice WANNERROY

• **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**

Mesdames et Messieurs, Gilles AUGEREAU, Jean-François CESSAC, Pascale DEVALLEE, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Franck MAZET, Brigitte PINEAU

• **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**

Mesdames et Messieurs, Marie-Annette BERGEOT, Olivier BOUISSOU, Isabelle DELACOTE, Sylvia GAURIER, Eric RIVAL

**POUVOIRS :**

- Mme Catherine REYNAUD donne pouvoir à Mme Frédérique BARBIER
- M. Cédric de OLIVEIRA donne pouvoir à M. Laurent RAYMOND
- M. Gilles AUGEREAU donne pouvoir à M. Janick ALARY
- Mme Brigitte PINEAU donne pouvoir à M. Gérard SERER
- M. Olivier BOUISSOU donne pouvoir à M. Eric LOIZON

## 25/02/04 – AVIS SUR LES ENJEUX POUR LA GESTION DES RISQUES D'INONDATIONS 2028-2033 DANS LE CADRE DU PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATIONS (PGRI)

Monsieur Christian GATARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le comité de bassin Loire-Bretagne consulte plusieurs acteurs dont le SMAT du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025, concernant :

- Le projet des « enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 du bassin Loire-Bretagne » : il s'agit d'un préalable à l'élaboration du prochain Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Le projet des « questions importantes (enjeux) et programme de travail pour la gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033 » : il s'agit d'un préalable à l'élaboration du prochain Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Après cette consultation sur les enjeux, une seconde consultation interviendra en 2026 sur la traduction de ces enjeux au sein des nouveaux SDAGE et PGRI.

Une fois approuvés, le SDAGE et PGRI s'imposeront à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire.

Concernant le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Loire-Bretagne 2028-2033, les grands enjeux sont les suivants :

1. *Augmenter la sécurité des populations exposées*
2. *Stabiliser à court terme, réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation*
3. *Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés*

Les axes et pistes d'actions listés prévoient notamment de préserver strictement les zones d'expansion des crues, de prévoir de manière générale l'interdiction de construire en zone d'aléa fort, une limitation voire relocalisation d'équipements sensibles en zones inondables, et l'identification des zones dangereuses pour les vies humaines afin d'étudier la mise en sécurité des populations.

Une note disponible en annexe présente les enjeux ayant un impact sur le SCoT de l'agglomération tourangelle.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021,

Vu les articles L141-1 à L141-19 du Code de l'Urbanisme,

Vu la saisine du Comité Syndical du SMAT par un courrier du comité de bassin Loire-Bretagne du 6 novembre 2024,

Considérant les enjeux et pistes d'actions cités dans le projet pour le bassin Loire Bretagne ainsi que leurs impacts sur les politiques d'aménagement du territoire,

**DÉCIDE** de donner un avis **favorable** aux enjeux et pistes d'actions pour la gestion des risques d'inondations dans le cadre de l'élaboration du PGRI 2028-2033.

Le Président,



A handwritten signature in red ink, appearing to read 'Christian Gatard'.

Christian GATARD